

04 février 2014 à 16h00

## Recyclage des revêtements routiers : prévenir les risques professionnels

Les documents du groupe de travail "Recyclage des produits routiers et santé au travail" ont été mis en ligne en décembre dernier sur le [site Travailler mieux](#) du ministère du Travail. Ils sont destinés à informer les maîtres d'ouvrages, les maîtres d'oeuvre, les entreprises, les médecins du travail, les inspecteurs du travail, les ingénieurs des Carsat (Caisses d'assurance retraite et de la santé au travail) et de l'OPPBTP (Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics).

Le premier de ces documents est un guide d'aide à la caractérisation des [enrobés bitumineux](#). Ce guide décrit les investigations à mener préalablement aux travaux de rabotage, de démolition, de recyclage et de réutilisation des enrobés, en vue d'établir l'absence ou la [présence d'amiante](#) ou d'hydrocarbures aromatiques polycycliques ([HAP](#)) en teneur élevée. Un deuxième guide porte sur la rédaction volontaire d'une fiche de données de sécurité (FDS) des enrobés bitumineux.

Quatre fiches de prévention sont également publiées. Elles portent sur les risques liés aux poussières dans le cadre de travaux sur revêtements routiers, des interventions ponctuelles sur de tels revêtements, du rabotage sur chaussées et de la prévention pour des opérations de démolition. Ces fiches prennent en compte *"le risque lié à la présence de silice cristalline dans les revêtements routiers, considéré comme le cas général, et le cas particulier de la présence d'amiante dans ces revêtements"*, précise l'[INRS](#).

Ces documents ont été élaborés de manière partenariale par la Direction générale du travail (DGT), la Cnam, l'INRS, l'OPPBTP, la Coordination des médecins santé au travail (GNMST-BTP), la Fédération nationale des travaux public (FNTP) et l'Union des syndicats de l'industrie routière française (Usirf), sous l'égide du comité de pilotage "Prévention des risques professionnels dans les travaux routiers".

[Laurent Radisson](#)